REPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

Travail - Liberté - Patrie



VINGT ET UNIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ONZIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES AGISSANT COMME REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO

SEGMENT DE HAUT NIVEAU

30 Novembre-11 Décembre 2015

Paris (FRANCE)

DISCOURS DE SON EXCELLENCE
Monsieur André Kouassi Ablom Johnson
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES
FORESTIERES DU TOGO

Messieurs les Premiers Ministres,

Monsieur le Président de la Conférence des parties,

Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies,

Madame la Secrétaire Exécutive de la Convention-Cadre des

Nations Unies sur les Changements Climatiques,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Distingués délégués,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole devant cette auguste assemblée, au nom du Gouvernement et du peuple togolais, pour adresser mes remerciements et félicitations au Gouvernement et au peuple de la République française pour l'organisation de ces importantes assises ici au Bourget et pour l'accueil chaleureux qui m'a été réservé ainsi qu'à la délégation qui m'accompagne.

En cette occasion solennelle de recherche de nouvelles stratégies et solutions pour la mise en œuvre effective de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qu'il me soit tout d'abord permis d'adresser, au nom du Gouvernement togolais et en mon nom personnel, mes remerciements et félicitations à Madame la Secrétaire Exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour les efforts constamment déployés, en vue d'amener toutes les parties à œuvrer de concert, pour trouver des solutions consensuelles aux questions complexes que posent les changements climatiques.

Je voudrais également saisir l'opportunité qui m'est offerte pour remercier et féliciter les Présidents des différents organes subsidiaires de la Convention, plus particulièrement les Co-présidents du Groupe de travail spécial de la Plate forme de Durban pour une action renforcée (ADP) et tous les négociateurs pour l'esprit de consensus qui a guidé les différents travaux tout au long du processus de négociation sur le projet de texte du nouvel accord international sur le futur régime climatique qui sera adopté dans quelques jours ici à Paris.

A vous Monsieur le Président de la 21^{ème} Conférence des Parties, veuillez accepter que je vous présente mes vives félicitations pour votre élection pour présider les débats de nos assises.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il n'est plus besoin ici de vous rappeler que les changements climatiques, au cœur des débats internationaux, constituent aujourd'hui une menace réelle et un défi pour le développement de tous les peuples de notre planète, et plus particulièrement pour les plus pauvres et les plus vulnérables qui sont les plus affectés par le phénomène des changements climatiques.

En effet, les sécheresses, la baisse de la pluviométrie, les perturbations des cycles saisonniers, les inondations, les cyclones et l'élévation du niveau des mers avec pour conséquence le phénomène de l'érosion côtière, sont les signes palpables du dérèglement climatique que nous observons tous les jours et qui compromettent tout effort de développement, exacerbant ainsi le degré de pauvreté et de vulnérabilité dans les Pays les Moins Avancés, les Petits Etats Insulaires en Développement et les régions africaines.

C'est pourquoi, il urge dès aujourd'hui qu'une solution appropriée soit trouvée au niveau international, national, local et individuel pour ce phénomène qui n'épargne aucune région du monde. C'est ce qui

explique, à ma connaissance, la récurrence des négociations internationales sur le climat, mais aussi et surtout ce qui justifie cet important rendez-vous de Paris.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, distingués délégués,

Dès l'entrée en vigueur de la convention, les Etats parties s'étaient accordées sur la mise en place d'un instrument juridique plus contraignant qui vise à amener tous les pays développés à réduire de 5,2 % leurs émissions de gaz à effet de serre, entre 2008 et 2012, par rapport à l'année 1990.

Certes, des efforts ont été réalisés dans une certaine mesure par les uns et les autres. Mais la dégradation accrue des conditions de vie des populations les plus affectées par les impacts des changements climatiques laisse comprendre que les efforts déployés sont en deçà des engagements.

C'est pour cela que la communauté internationale s'est résolument engagée à poursuivre les négociations au niveau international devant aboutir à un nouvel accord sur le climat.

Ainsi, lors de la 17^{ème} Conférence des parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) tenue en décembre 2011 à Durban en Afrique du Sud, les Etats parties à la convention ont convenu d'engager un vaste processus international ayant pour but d'élaborer, au titre de la convention, un protocole, un autre instrument juridique ou un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, applicable à toutes les parties.

L'objectif est de parvenir à un nouvel accord international sur le futur régime climatique qui devra être adopté ici à Paris pour entrer en vigueur à partir de 2020.

Cette rencontre de Paris devra donc être l'aboutissement de ce long processus.

Notre pays le Togo n'est pas en marge de ce processus de lutte contre le phénomène du dérèglement climatique, engagé au niveau international depuis 1992.

C'est ce qui justifie son engagement sans cesse au côté de la Communauté internationale, à œuvrer pour la pleine mise en œuvre de la Convention et de tous ses instruments juridiques connexes visant à ramener le réchauffement climatique à un niveau qui permet de rendre les conditions de vie supportables pour les générations présentes et futures et qui assure l'équilibre des écosystèmes de notre planète.

Aussi, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Conférence de Paris, le Togo s'est-il résolument engagé dans le processus de préparation de sa contribution prévue déterminée au niveau national, dont le document a été soumis au secrétariat de la convention le 30 septembre 2015.

Des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont ainsi été consignés dans ledit document en vue de contribuer à l'atteinte de l'objectif global de la convention afin de maintenir le réchauffement climatique en dessous de 1,5°C d'ici 2050.

C'est ici le lieu de témoigner, au nom du Gouvernement togolais, de notre profonde gratitude au Gouvernement français pour son appui technique et financier qui a permis à notre pays le Togo d'élaborer et de soumettre dans le délai, sa contribution prévue déterminée.

Je tiens également à remercier tous les autres partenaires techniques et financiers qui accompagnent le Togo dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques, programmes et stratégies en matière d'environnement en général et des changements climatiques en particulier.

Parmi ces partenaires, figurent en bonne place l'Union Européenne, l'Allemagne, la Chine, le Japon, la Banque Mondiale, l'Organisation

Internationale de la Francophonie, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, le Fonds pour l'Environnement Mondial, le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Fonds International pour le Développement Agricole, le Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture, la Banque Africaine de Développement, l'ONUDI, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, la Banque Ouest Africaine de Développement, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et la Banque d'Investissement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, pour ne citer que ceux-là.

Mes remerciements vont particulièrement à la GIZ et au Gouvernement allemand pour leur appui à la formulation du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Togo et de la Stratégie Nationale REDD+ pour laquelle la Suisse apporte aussi son appui et que je tiens à saluer ici.

Distingués délégués, Mesdames et Messieurs,

Au Togo, les changements climatiques nous font payer de lourds tributs à travers des catastrophes telles que les inondations, les sécheresses et l'érosion côtière qui compromettent sérieusement notre développement économique et la sécurité alimentaire de nos populations déjà rendues vulnérables par la pauvreté. Par conséquent, l'adaptation revêt un caractère d'urgence pour notre pays et les pays africains en général, étant donné qu'elle conditionne notre survie.

Notre présence ici à Paris étant de parvenir à un nouvel accord international sur le futur régime climatique post 2020, le Togo appuie les positions du Groupe des Pays les Moins Avancés, du Groupe Africain, et du Groupe des 77 et la Chine et invite toutes les parties à

redoubler d'efforts pour honorer les engagements pris à travers la convention :

- pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre conformément aux exigences de la science ;
- contribuer substantiellement à la mobilisation des financements pour permettre aux pays en développement et surtout aux Pays les Moins Avancés et les Petits Etats Insulaires en Développement de s'adapter aux changements climatiques;
- pour faciliter aux pays en développement, l'accès à la technologie en vue de la mise en œuvre de la convention.

C'est sur cette note d'espoir que je voudrais, au nom du Gouvernement togolais, souhaiter pleins succès aux négociations de Paris sur le climat afin de parvenir à l'adoption du nouvel accord international sur le futur régime climatique post 2020 en vue d'un développement durable de notre planète.

Je vous remercie.